

Dynamique et changements en syntaxe. Pour une approche fonctionnaliste

Denis Costaouec

► **To cite this version:**

Denis Costaouec. Dynamique et changements en syntaxe. Pour une approche fonctionnaliste. Guérin Françoise et Costaouec Denis. Dynamique et changement en syntaxe. Études de cas, Éditions modulaires européennes, pp.15-57, 2009, Théorie et description linguistique. <halshs-00591049>

HAL Id: halshs-00591049

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00591049>

Submitted on 6 May 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DENIS COSTAOUEC, 2009 « POUR UNE APPROCHE FONCTIONNALISTE »
IN GUÉRIN FRANÇOISE ET COSTAOUEC DENIS (DIR.),
DYNAMIQUE ET CHANGEMENT EN SYNTAXE. ÉTUDES DE CAS, FERNELMONT, ÉDITIONS MODULAIRES
EUROPÉENNES, COLL. THÉORIE ET DESCRIPTION LINGUISTIQUE, P. 15-57.

Le présent chapitre est fondé sur le texte de l'exposé fait en novembre 2006 dans le séminaire doctoral de Christos Clairis (université Paris Descartes), en introduction à une recherche collective sur la dynamique en syntaxe. L'essentiel des positions défendues avait été présenté peu avant, lors du 30^e Colloque international de linguistique fonctionnelle, tenu à Chypre. Se sont agrégés à ce texte initial différents éléments de réflexion, développés à l'occasion d'autres congrès ou intégrés à l'ouvrage *Syntaxe fonctionnelle. Théorie et exercices* (2007), réalisé avec Françoise Guérin. D'autres passages sont inédits. On a voulu présenter ici différentes pistes de réflexion et quelques éléments théoriques pour interpréter les données produites par les études de cas, y compris celles présentées dans cet ouvrage.

L'essentiel de ce travail ayant été rédigé avant ces monographies, les positions défendues peuvent parfois diverger des opinions d'autres auteurs ayant contribué à ce livre. Des éléments provenant de leurs monographies ont été intégrés après coup à titre d'illustrations ou de compléments. On ne lira donc pas ici une synthèse de ces contributions, mais une proposition parmi d'autres, plutôt théorique et générale qu'appliquée à une langue ou à un phénomène particulier.

La préoccupation centrale est de cerner ce qu'on pourrait appeler le « corps de doctrine » de la linguistique fonctionnelle en matière de dynamique et de changement syntaxiques. L'objectif à long terme qui s'offre aux linguistes fonctionnalistes est, nous semble-t-il, de construire le cadre théorique général qui intègre les éléments tirés de nombreuses études de cas, de faire pour le changement syntaxique l'équivalent de ce qu'a proposé André Martinet pour la deuxième articulation dans son *Economie des changements phonétiques* (1955).

En tout état de cause, on est loin de disposer pour le changement en syntaxe d'une proposition théorique fonctionnaliste aussi solide que ce qu'a synthétisé le livre de Martinet en matière d'évolution phonologique. C'est donc un vaste chantier auquel les linguistes fonctionnalistes de différents courants se sont attelés et qui portera certainement ses fruits dans les années à venir.

Le plan de cet article est le suivant :

1. Changement et dynamique
2. Le changement en syntaxe
3. Processus à l'œuvre dans le changement syntaxique
 - Processus sémantiques
 - Processus syntaxiques
 - Processus morphologiques
 - Enchaînements de processus
4. Les contraintes de la syntaxe et les possibilités de changement
5. De l'observation des changements en syntaxe à une théorie de l'économie du changement syntaxique
6. Conclusion

Changement et dynamique

Par *changement linguistique*, on entend généralement le passage d'un état à un autre, d'une certaine organisation interne à une nouvelle organisation interne au sein d'une langue. Dans une définition stricte, il s'agit d'un phénomène diachronique, touchant les usages de la grande majorité des locuteurs et dans une large mesure irréversible. Ce n'est donc pas une variation temporaire ou limitée aux habitudes d'une partie de la population.

Par *état*, on désigne la situation dans laquelle se trouve un système caractérisé par un certain nombre de variables : on comparera par exemple les états du système phonologique d'une langue à différentes époques, du point de vue du nombre de phonèmes, des caractéristiques des principales corrélations qui l'organisent, etc.

On peut parler d'états différents d'une langue quand on dispose de matériel témoin ou de descriptions pour différentes époques et de critères de comparaison. Ce qu'on appelle un état n'est qu'un *instantané* à un moment T d'un mouvement ininterrompu, à évolution plus ou moins rapide. Plus les descriptions sont éloignées entre elles dans le temps, plus augmente la probabilité d'obtenir des images différentes. Si des descriptions d'un système ou d'une langue sont faites d'une année sur l'autre par exemple, même en prêtant une attention méticuleuse aux détails et en suivant un protocole rigoureux, les différences perceptibles sont minces et insuffisantes pour parler de « changement d'état ». Toute la difficulté est là : à l'échelle du locuteur, dans la vie quotidienne ou sur une brève période, une langue donne l'impression de rester inchangée ; à long terme, des changements se produisent à coup sûr puisque l'on décrit des états de langue qui peuvent être très différents.

Le débat demeure aujourd'hui encore sur le fait de savoir si le changement linguistique est permanent ou se fait par bonds, c'est-à-dire – dans une version radicale – dans une alternance entre périodes d'immobilité et moments de brusques transformations. Des travaux récents –œuvres de mathématiciens ou de biologistes plutôt que de linguistes (Pagel *et al.* 2007, Atkinson *et al.* 2008 par exemple)– s'appuient sur l'étude de corpus plus ou moins importants pour tenter de mettre en évidence des phénomènes d'accélération du changement lexical dans différentes familles de langues. Leurs conclusions sont que les poussées de différenciation lexicale semblent correspondre aux périodes de divergence linguistique (ce qui est prévisible), mais aussi que les changements sont rapides dans la période suivant immédiatement ces « language-splitting events ». Les épisodes de changement accéléré seraient précédés et suivis de périodes d'évolution lente. Des auteurs comme Atkinson *et al.* (2008) supposent que de tels phénomènes de « punctuational burst » peuvent se produire également en phonologie, morphologie et syntaxe, mais sans fournir d'éléments : c'est effectivement sur ces points qu'achoppent les études statistiques de ce genre.

On admettra sans difficulté que l'évolution linguistique ne soit ni régulière ni uniforme, ce qui n'implique aucunement, bien entendu, d'accepter l'hypothèse de périodes de stabilité ou d'immobilité entre deux épisodes de transformation rapide. Notre thèse est qu'en aucun cas il n'y a immobilité : des périodes de changement rapide et radical peuvent être observées et corrélées à des facteurs sociaux et politiques identifiables, mais cela ne signifie aucunement qu'elles interviennent dans un paysage étale depuis des lustres : bouleversements sociaux ou pas, les langues changent ; il s'agit essentiellement d'un problème de rythme et de réorientation du changement sous l'effet de conditions nouvelles.

S'agissant des conditions sociales et politiques qui sont à l'origine des changements linguistiques majeurs que l'on peut observer historiquement, on a certainement intérêt à

distinguer entre situations sociales et politiques relativement stables et, au contraire, situations marquées par des bouleversements importants, comme des mouvements majeurs de populations ou des changements politiques radicaux, pouvant être accompagnés ou non de réformes linguistiques étatiques. En ce qui concerne les migrations massives, on peut citer par exemple la diffusion de l'anglais (certaines formes de l'anglais insulaire) dans des colonies éloignées, en Amérique, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, suivie de migrations de populations non anglophones ; facteurs qui ont pu favoriser la différenciation des variétés de l'anglais au cours des siècles passés. Les situations d'invasion peuvent également jouer un rôle important : on peut bien entendu évoquer les conquêtes romaines et la substitution du latin aux langues autochtones dans de nombreuses régions, mais aussi la conquête anglo-saxonne des îles Britanniques qui a bouleversé le paysage linguistique et entraîné des évolutions décisives des langues celtes parlées par les populations anciennement installées... S'agissant de changements politiques, un exemple bien connu est celui de la Turquie et de la politique linguistique volontariste de Kemal Atatürk.

Les situations sociales relativement stables (évoluant hors de transformations majeures comme celles évoquées ci-dessus) n'impliquent pas la fixité des comportements linguistiques des locuteurs. Il s'y produit nécessairement une confrontation d'usages sociolinguistiques différenciés et des phénomènes d'homogénéisation et de différenciation y agissent constamment. Si l'on peut, par exemple, faire la distinction entre variétés « conservatrices » et « novatrices » d'une langue donnée, cela ne signifie pas qu'une variété conservatrice est restée inchangée (par rapport à quel état de langue antérieur ? connu à partir de quel matériel ?), mais que le rythme et la nature des changements y ont été différents. De même, l'homogénéité linguistique observable dans une zone géographique donnée peut être le résultat de la diffusion assez uniforme de changements linguistiques au sein des populations concernées et non le symptôme d'une absence d'évolution.

Toutes choses égales par ailleurs, le changement linguistique observable de loin en loin au sein d'une communauté est le résultat d'une évolution quasi-permanente des usages, des habitudes partagées des locuteurs. Cette évolution ne gêne en rien la communication quotidienne –d'où l'impression d'immobilité– mais elle agit par petites touches successives, de manière inégale selon les secteurs de la population (il y a des usages conservateurs et des usages novateurs). Insensiblement, certaines innovations qui peuvent être le fait d'un groupe minoritaire à l'origine se généralisent ; les habitudes se transforment et, au bout d'un certain temps –à l'occasion d'une nouvelle description– on constate qu'elles sont désormais différentes de ce qu'elles étaient lors d'une observation antérieure, parfois assez distinctes pour qu'on puisse parler d'un nouvel état.

Pour la linguistique fonctionnelle, les transformations en cours, ou leurs symptômes, sont observables en pure synchronie dans les comportements linguistiques différents qui coexistent dans une communauté donnée. Cette variation en synchronie est à l'origine des changements diachroniques. André Martinet a proposé le terme de *synchronie dynamique* (notamment 1989 : 47-52) pour décrire une méthode de description des faits linguistiques qui « fournisse toutes les données indispensables pour porter un jugement sur la situation respective des usages divergents à un stade déterminé de l'évolution d'une langue » (1989 : 50), une méthode qui donne « une vision dynamique de ce qui est le comportement langagier d'une communauté à un instant précis de son évolution, c'est-à-dire ce que l'on peut désigner comme une synchronie » (1989 : 51).

La double articulation des langues est fondamentalement un facteur qui autorise l'hétérogénéité des usages linguistiques et ce que l'on peut appeler « créativité »

linguistique : en effet, il y a toujours différentes manières d'exprimer une expérience, et donc la possibilité de provoquer une multitude de contextes différents, phoniques, sémantiques ou syntaxiques. Parmi ces contextes, beaucoup font partie des habitudes de la majorité des locuteurs ; d'autres sont inédits et sont candidats à s'établir en nouvelles habitudes partagées. De ces « innovations », l'écrasante majorité restera éphémère, quelques-unes réussiront à s'établir comme usage d'un groupe donné, et une plus petite partie encore pourra s'étendre à la majorité des locuteurs.

Tout locuteur se caractérise par un comportement linguistique hétérogène, variable dans le temps de surcroît : conflits entre ce qu'il fait et ce qu'il croit faire (ou ce qu'il « devrait » faire pour « bien parler » – comme l'école le recommande ou à l'imitation des anciens...) ; pour beaucoup, il y a interférence entre langues différentes ou entre variété « officielle » et variété stigmatisée d'une « même » langue ; peuvent s'y ajouter les influences parfois contradictoires du milieu familial et du milieu professionnel, des réseaux de relation et du milieu scolaire chez les jeunes locuteurs etc. Chaque locuteur adapte tant bien que mal son comportement à ces sollicitations variées. Cette complexité, cette plasticité du comportement linguistique –et donc les variations qui en résultent– sont au fondement de toutes les transformations des habitudes individuelles et collectives.

Le comportement linguistique des locuteurs, en tant que « constructeurs » de leur propre langue (*language builders* selon Hagège 1993), est essentiellement guidé par des préoccupations non linguistiques (personne ne s'applique consciemment à « faire évoluer sa langue »...), en réponse à des besoins communicationnels qui se transforment, ou qui restent stables pour certains d'entre eux mais qui périodiquement doivent trouver de nouvelles formes d'expression, ces besoins de communication étant eux-mêmes étroitement liés à la diversité des situations concrètes au sein des communautés humaines.

Sous une apparente cohésion, une « communauté linguistique » est une constellation d'agrégats de comportements, qui sont essentiellement caractérisés par l'âge des locuteurs et leur parcours social. Dès 1945, Martinet a montré que l'âge est une hypothèse causale forte dans les processus de dynamique linguistique lorsque d'autres facteurs explicatifs ne semblent pas intervenir (Martinet 1945). A tout moment, coexistent au sein d'un ensemble de locuteurs, géographiquement et socialement homogène, des sous-ensembles aux comportements différenciés en fonction de la *classe d'âge linguistique* (catégorie qui regroupe un ensemble de locuteurs partageant les mêmes habitudes linguistiques et qui appartiennent sensiblement aux mêmes tranches d'âge, groupe auquel s'ajoutent les sujets plus jeunes ou plus âgés dont le comportement linguistique –conservateur ou au contraire novateur– les rattache à cette classe. Les autres facteurs actifs sont les variables sociolinguistiques bien repérées comme le milieu social d'origine et milieu social d'appartenance, le sexe, l'origine géographique ou encore la mobilité sociale et géographique, et jusqu'au rapport professionnel à la langue : Anne-Marie Houdebine (1985) a proposé le terme d'*épaisseur synchronique* pour désigner la coexistence en pure synchronie d'usages linguistiques différents corrélables à des variables socio-professionnelles.

Le contact de langues, plus exactement les comportements des locuteurs plurilingues, est aussi un facteur important de l'évolution linguistique et, si c'est parfois difficile, il est fondamental de distinguer entre causalité interne (changement linguistique qui résulte d'une évolution provoquée par les particularités du système de telle langue précise) et action du contact entre systèmes linguistiques différents.

Les facteurs externes, sociaux au sens large, ne peuvent agir sur l'organisation d'une langue que par l'intermédiaire de facteurs internes, de tensions, de déséquilibres ou de

manques dans les systèmes phonologiques ou la structuration syntaxique. Telle structuration, qui répondait efficacement aux besoins communicationnels des locuteurs pendant une période, peut devenir inadaptée à un moment donné parce qu'elle reflète des habitudes passées, qui ne sont plus celles des locuteurs contemporains, ou parce que des complications formelles diverses se sont accumulées... Ce « problème à résoudre » (dont personne n'a véritablement conscience) suscite des tentatives variées parmi les locuteurs, des essais de solution qui aboutissent après un certain temps à une nouvelle structuration, elle-même remise en cause plus tard. C'est pourquoi toute étude portant sur la dynamique et le changement linguistique doit rechercher les conditionnements internes qui favorisent telle ou telle évolution.

Variation et changement

L'hypothèse générale de travail soutenue ici, dans la continuité de la position bien connue de Martinet selon laquelle « les langues changent parce qu'elles fonctionnent », est que tout changement linguistique trouve sa source dans la variation en pleine synchronie. Cependant, toute variation synchronique observable ne se traduit pas forcément à terme par un changement généralisé et irréversible.

Deux études figurant dans le présent volume illustrent ces phénomènes de variation qui peuvent ou non aboutir à des changements syntaxiques : l'article de Jean-Baptiste Coyos sur le basque souletin et celui de Françoise Guérin sur certains idiolectes tchétoches.

Jean-Baptiste Coyos se penche sur la progression observable des constructions périphrastiques avec l'auxiliaire **ediin* « avoir » que les jeunes locuteurs utilisent plus facilement que les constructions « traditionnelles » avec *izan* « être ». Comme le note l'auteur « Ce qu'il apparaît au premier abord, c'est que le phénomène est diffus, complexe puisque la variation de construction verbale se rencontre déjà pour certains verbes dans des textes anciens dès le XVII^e siècle, parfois chez un même auteur ». Cette variation observable de longue date n'a pas abouti jusqu'à présent à une modification généralisée du comportement des locuteurs. Comme le note J.-B. Coyos « Plutôt qu'un changement linguistique généralisé concernant un groupe défini de verbes, c'est une tendance que l'on observe, sachant que c'est verbe à verbe que le phénomène doit être étudié et que finalement peu de verbes ont subi un changement définitif, c'est-à-dire des verbes que l'ensemble des locuteurs n'emploient plus que dans la construction en **ediin* 'avoir' ».

L'étude de Françoise Guérin s'appuie sur les comportements différenciés de deux locuteurs de tchétoche dans le traitement de la structure syntaxique dite « neutre » : « ...chacun de mes informateurs modifie la structure neutre mais de façon différente. Il est donc intéressant d'analyser ces deux types de variation qui forcément n'apporteront pas le même changement dans une prochaine synchronie ». Comme le note l'auteure, il s'agit d'un phénomène récent puisque « Ces variations sont totalement exclues du corpus écrit allant de 1895 à 2006 que j'ai à ma disposition alors que la structure neutre est attestée chez tous les auteurs dont j'ai donné les références ». Il est difficile de prédire si les variations attestées chez ces deux locuteurs sont des symptômes de changements en cours qui aboutiront à une modification du système du tchétoche et, prudemment, F. Guérin note : « En l'état actuel de mes recherches, j'aurais tendance à penser que la variation constatée chez H. [l'un des informateurs] a le plus de chance d'être la plus ancienne et la plus fréquente puisqu'elle est due à un locuteur natif possédant sa langue aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Sa variation a un réel impact sur le système et correspondrait véritablement à un changement syntaxique. La

langue y gagnerait une économie puisque de deux structures distinctes on n'en aurait plus qu'une et le rééquilibrage du système verbal produirait également une économie en réduisant le nombre de classes ».

En revanche, le travail de François Dhiver montre bien que le passage du système verbal du latin à celui de l'ancien français (notamment la scission du « parfait » latin classique en deux unités – « parfait » et « prétérit ») est le résultat d'une longue période de variation, de fluctuation des usages observables chez de nombreux auteurs. Dans ce cas, le recul historique et l'abondance du matériel disponible permettent de retracer avec précision les étapes de l'évolution et de confirmer que le changement syntaxique observé résulte bien d'une variation généralisée des usages en synchronie, à une période que l'on peut délimiter.

Le changement en syntaxe

Face au lexique, dont les transformations sont aisément perceptibles, et aux systèmes phonologiques dont l'évolution est observable au fil du temps quand on dispose des matériaux témoins nécessaires, la syntaxe d'une langue semble relativement stable, soumise à de fortes contraintes normatives au sein des communautés de locuteurs. Cependant, comme tout complexe d'habitudes sociales, la syntaxe des langues change insensiblement, dans différents secteurs.

Une des difficultés de l'étude dans ce domaine est de définir ce qui constitue, à proprement parler, un changement *syntactique*. Une distinction majeure doit être établie entre ce qui semble concerner la « morphologie de la syntaxe » (par exemple, un changement de signifiant pour la *même* fonction) et ce qui est, sans conteste, une évolution syntaxique, comme l'apparition d'une nouvelle modalité verbale (un aspect « progressif » ou un « accompli » par exemple), ou des transformations plus radicales comme le passage d'une structure ergative à une structure accusative.

La disparition progressive des cas en latin illustre bien ce type de préoccupation. La raison essentielle de l'abandon progressif du système casuel est d'ordre fonctionnel et morphologique : fonctionnel, puisque avec le temps, le marquage casuel des relations devient trop complexe et équivoque pour satisfaire les besoins communicationnels des locuteurs ; morphologique, puisqu'une grande confusion formelle résulte de l'évolution conjointe des cas et de la phonologie de la langue. Le besoin de marquer les relations syntaxiques est, lui, constant et il pousse les locuteurs à remplacer le système casuel déficient par un autre système fondé sur des connecteurs prépositionnels, à hisser ces unités d'importance secondaire au rang de moyen essentiel de marquage des fonctions. La question qui se pose à nous est la suivante : sommes-nous en présence d'un changement syntaxique majeur (qui serait qualifié en termes typologiques de passage d'une langue « synthétique » à une langue « analytique ») ou d'une évolution de la *forme*, du *marquage* des fonctions, qui elles resteraient inchangées ?

On a, par contre, une évolution syntaxique nette dans le passage du système verbal du latin à celui de l'ancien français : François Dhiver illustre comment ce qui n'était en latin classique qu'une variation entre formes différentes du « parfait » (-vi-/v- et *habere* + « participe passé ») est à l'origine de la création de deux unités – l'une aspectuelle, l'autre temporelle, en ancien français (« parfait » en *habere* + *participe passé* et « prétérit » en -vi-/v-).

Ces changements syntaxiques s'accompagnent (précèdent ? suivent ?) de changements au plan sémantique. Il est en réalité difficile de déterminer dans quel ordre interviennent ces deux évolutions et s'il y a réellement création de nouvelles valeurs signifiées.

Ainsi, comme le note François Dhiver à propos du « parfait » en latin, la création d'une nouvelle unité syntaxique –si elle entraîne un remaniement des valeurs sémantiques dans les classes syntaxiques concernées–, n'implique pas l'apparition d'une nouvelle valeur signifiée, ni la restriction des possibilités de détermination. Il précise que « l'avènement de la modalité prétérit signifie une restriction de valeur exprimée par la forme du parfait. Or, les deux valeurs d'aspect et de passé ponctuel continueront d'être supportées par différentes unités ; il n'y aura pas de perte de valeurs. On ne peut donc se fier à l'existence de ces valeurs pour déterminer le passage d'un système à l'autre. Ces deux valeurs préfigurent la séparation qui s'effectuera entre un prétérit qui assumera la valeur temporelle et un parfait qui ne prendra en charge que la valeur aspectuelle. »

On peut également se poser la question du rapport entre évolution sémantique et changement syntaxique quand, par exemple, un verbe passe d'un emploi transitif à un emploi intransitif, ou inversement.

L'article de Cécile Avezard-Roger et de Nizha Chatar-Moumni traite de ce phénomène en français contemporain. Etudiant des verbes comme *abuser*, *assurer*, *craindre*, *déchirer* ou *tracer*, les auteures constatent « qu'il est difficile de savoir, face à ce type de productions, si on a affaire à une seule et même unité (polysème) dont le sens varierait en fonction de la construction syntaxique, ou bien à deux unités lexicales distinctes (homonymes) ». On se trouve bien là en effet à la jonction entre deux types de contraintes, celles de la syntaxe (en gros, les verbes sont soit transitifs, soit intransitifs) et celles de la sémantique (sens variés impliquant des valences différentes). Il est intéressant de mesurer la marge de manœuvre laissée aux locuteurs et la manière dont ils jouent avec ces contraintes. Il semble bien en l'occurrence qu'on ait affaire à un cycle de variations très anciennement attestées, le stock des verbes concernés étant probablement renouvelé périodiquement.

Il faut également prendre en considération les facteurs dits cognitifs, dont le statut universel ou culturel n'est pas établi, qui apportent un éclairage spécifique aux phénomènes dont on traite ici : tel changement syntaxique attesté ou telle variation observable en synchronie résultent-ils d'une caractéristique « cognitive » attestée dans différentes communautés, peut-être générale, ou d'une contrainte liée à telle langue en particulier ?

Jean-Baptiste Coyos évoque par exemple à propos du basque l'hypothèse d'une évolution progressive de la conception de l'agent chez les locuteurs, et il cite Georg Bossong : « la fonction actancielle du sujet perd de plus en plus sa sémantique spécifique au fur et à mesure que des relations non-agentives sont exprimées par cette fonction... On ne voit plus dans l'expérience la cible de quelque chose qui lui vient de l'extérieur, mais la source de sensations ou sentiments... qui sont par conséquent ressentis comme des actions émanant du sujet » (Bossong 1992). Coyos reste circonspect quant à un recours à de tels facteurs explicatifs, mais il note fort justement que « si on ne peut conclure de façon catégorique au plan de l'économie interne (rendement fonctionnel, faible utilité de l'opposition, économie mémorielle), de la motivation sémantique, au plan du calque du français et de l'emprunt aux autres formes de basque, alors on est tenté de chercher dans d'autres directions, extralinguistiques ». Les facteurs qu'il évoque sont liés aux transformations de la vie des communautés bascophones, mais on peut faire l'hypothèse raisonnable que l'évolution des relations sociales, des représentations du monde, des croyances, etc. a des répercussions sur les processus cognitifs mobilisés dans l'activité linguistique.

Le cas de l'évolution actuelle du subjonctif en français montre également un bel exemple d'enchevêtrement de faits sémantiques, syntaxiques, morphologiques et cognitifs. On a observé depuis longtemps l'abandon quasi-total des formes complexes du subjonctif dans le

discours oral (imparfait et plus-que-parfait), pour des raisons qui sont probablement liées à la complication morphologique des syntagmes qui résultent de ces combinaisons de temps, aspect et mode. L'impression qui prévaut est que le subjonctif est en complète perte de vitesse et que son emploi s'assimile à une sorte de « concordance morphologique » affectant les verbes subordonnés –imposée par l'emploi de certains modaux (*souhaiter, vouloir*, etc.) ou de certains subordonnants (du type *avant que*)– plutôt qu'à un choix communicationnel des locuteurs.

Mais les choses sont plus complexes dans la réalité, et Caroline Lachet montre que les emplois actuels du subjonctif, réguliers ou « non standard », semblent refléter une réorganisation sémantique et cognitive de l'opposition « Actuel/Virtuel », ce qui inclut une extension du subjonctif à des tournures où l'on ne l'attendrait pas. Dans les usages qu'elle étudie, C. Lachet note qu'en employant le subjonctif, le locuteur ne s'engage pas sur la réalité du fait subordonné. Inversement, le recours à l'indicatif signalerait un fait réalisé, le moindre doute, l'acceptation, ou la forte probabilité d'être qu'a le fait subordonné. Ainsi, pour certains locuteurs, des constructions, au départ avec subjonctif obligatoire, deviendraient « facultatives », c'est-à-dire que le mode ferait l'objet d'un choix significatif : indicatif pour insister sur la réalité du fait, sur la forte probabilité de sa réalisation ; subjonctif pour marquer la virtualité, une nuance de doute.

Ces emplois nouveaux semblent aller de pair avec des tentatives de régularisation des paradigmes du subjonctif. Notamment, pour les syntagmes qui offrent peu de différence avec l'« indicatif », auxquels on ajoute régulièrement un yod en finale ([vwaj], [krwaj]), par analogie avec le radical aux personnes 4 et 5. Cela a pour conséquence de mieux distinguer les formes du verbe nu de celles du subjonctif.

S'agissant de cette frontière poreuse entre faits linguistiques et opérations mentales, on peut citer ici au moins trois processus probablement attestés dans toutes les langues, même s'il y a débat sur leur définition, leur portée, leurs caractéristiques cognitives : l'*analogie*, la *métonymie* et la *métaphore*.

L'*analogie* est le principe selon lequel certains signifiants subissent l'influence assimilatrice d'autres formes que l'esprit leur associe (par ex.: « vous disez » pour « vous dites » sur le modèle de « vous lisez »).

La *métonymie*, connue depuis l'Antiquité comme « figure de rhétorique », est le processus par lequel un concept est dénommé au moyen d'un terme désignant un autre concept, lequel entretient avec le premier une relation d'équivalence ou de contiguïté (la cause pour l'effet, la partie pour le tout, le contenant pour le contenu, etc.) : « On a bu un verre », « La salle applaudit », etc.

La *métaphore* – dans une définition simple – consiste à donner à un mot un sens qu'on ne lui attribue que par une analogie implicite. C'est peut-être le processus le plus productif, parce qu'il a partie liée avec une caractéristique fondamentale des langues humaines : toute « mise en mots » implique des choix paradigmatiques dans le matériel lexical et des choix en matière de combinaison syntaxique des unités sélectionnées ; il en résulte que, non seulement, il n'y a pas une seule manière de décrire une expérience mais que tout discours, toute expression comporte une force métaphorique potentielle (explicitée ou non), ce dont témoignent les incompréhensions entre interlocuteurs, chacun pouvant interpréter un énoncé à sa manière, du simple fait qu'un mot renvoie toujours à des sens différents selon le contexte, qu'il n'y a pas réellement prééminence d'un sens sur les autres, contrairement à ce que suppose la distinction rassurante que font les dictionnaires entre « sens premier » et « sens figuré »...

Enfin, il semble que le changement en syntaxe soit une illustration du principe « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Les différents cas particuliers qu'il a été possible d'étudier jusqu'à présent montrent une remarquable stabilité des ressources syntaxiques des langues, y compris lorsque les moyens utilisés pour satisfaire les besoins du marquage de relations dans les énoncés évoluent. Les créations *ex nihilo* n'existent pas dans ce domaine et les innovations paraissent toujours provenir de la réutilisation de matériel existant. Mais ce genre de constat ne demande qu'à être invalidé.

En tout état de cause, il semble utile de distinguer en la matière entre, d'une part, *les évolutions qui affectent le comportement des unités significatives et les classes syntaxiques*, dont on peut donner cet aperçu sommaire :

- création de classes syntaxiques ;
 - création de nouvelles unités grammaticales à partir d'unités existantes ;
 - création de nouvelles unités grammaticales sur le modèle d'une autre langue ;
 - modifications de paradigmes grammaticaux par emprunts à d'autres langues ;
- etc.

et, d'autre part, *les évolutions qui concernent les relations syntaxiques entre classes*, qui regroupent, entre autres, des faits du type :

- changement de signifiants des fonctions ;
 - changement de structures syntaxiques au sein d'une langue ;
 - changement de constructions des verbes ;
- etc.

Quelques processus à l'œuvre dans le changement syntaxique

Les changements évoqués se produisent par combinaison de ce que l'on nommera *processus* et que l'on aimerait pouvoir décrire dans tous les cas, soit comme des *changements élémentaires*, soit comme des *suites de changements élémentaires indissociables*, clairement identifiables et formant un groupe fonctionnel. Un processus peut être considéré comme une « brique » de la dynamique syntaxique, susceptible de se combiner avec d'autres pour donner lieu à un changement observable. On ne prétend pas avoir identifié ici de tels processus élémentaires, à supposer qu'ils existent, et l'on est face dans tous les cas semble-t-il à des suites complexes, dont on n'a pas actuellement défini les composantes. On peut être certain par exemple qu'une évolution comme la *grammaticalisation* est le résultat de plusieurs processus enchaînés.

On proposera toutefois l'inventaire qui suit en arguant que le *résultat* observable des processus postulés peut être considéré comme un événement déterminé, identifiable, intervenant dans des évolutions plus complexes (en tant qu'étape ou condition). Un processus s'inscrit donc dans le développement temporel du changement syntaxique.

On vise, par le biais d'une approche élémentaire, à identifier des principes généraux du changement, à définir les étapes nécessaires et suffisantes pour qu'un changement aboutisse. On cherche donc à forger des outils qui rendent compte des changements fréquemment observés dans les langues, qui ne sont pas les seuls possibles mais qui résultent certainement des contraintes et des latitudes inhérentes à toute syntaxe.

En première approche, on se contente ici de répartir les processus évoqués en trois groupes : ceux qui concernent une évolution sémantique, ceux que l'on pourrait qualifier de « proprement syntaxiques » et, enfin, ceux qui ne concernent que des faits de morphologie (y inclus les phénomènes phonétiques affectant les signifiants).

En matière de description de changements combinant ces processus, on se limitera à deux illustrations : le passage du grec *θέλω ίνα* « vouloir que » vers *θα* « futur » et la réduction du système casuel en latin et en ancien français.

Processus sémantiques

Annexion des emplois d'une unité par une unité voisine : ex. fr. connecteur *sur* supplantant *vers* ou *à* dans certains usages (*Il va sur Paris...*). On peut considérer qu'on a ici un cas d'évolution sémantique d'une unité sans modification syntaxique réelle puisqu'il est probable que la fonction ainsi marquée reste la même, ce qui autorise également à considérer ce processus comme essentiellement de type morphologique –morphologie des fonctions syntaxiques. Un autre exemple peut être l'annexion de la valeur de « parfait » par le « passé composé » du français au détriment du « passé simple ». On pourrait également parler de **confusion sémantique entre unités** : c'est par exemple ce qui se passe en latin, très tôt dans l'histoire de la langue, où ce que l'on nomme « ablatif » (exprimant le point de départ, l'origine, la séparation, l'éloignement) sert également à exprimer l'« instrumental » (expression du moyen).

Extension du sémantisme d'une unité : processus par lequel une unité lexicale acquiert des valeurs nouvelles qui favorisent son transfert à une autre classe, dans un processus de grammaticalisation par exemple. Ex. ang. *back* « dos », qui prend des valeurs spatiales (« derrière »), puis temporelles (retour à un état antérieur). C'est le cas également lorsqu'un affixe comme *super* acquiert une valeur nouvelle s'ajoutant à son sens initial d'intensif (voir l'entrée Lexicalisation, *infra*).

Désambiguïisation d'une unité : par l'emploi d'un élément d'information complémentaire. C'est le cas par exemple en latin quand les locuteurs utilisent un adverbe pour préciser le sens d'une relation marquée par un cas (« accusatif » + *ad* « simple idée de direction », *in* « aboutissement précis » ou *apud* « proximité ») ; ou dans certaines variétés du breton quand l'homophonie de quelques syntagmes verbaux pour les personnes grammaticales P3, P4 et P6, amène à employer un pronom postposé : /m basad nøs hõ/ « un quinte de toux a P3 », /... nøs hãm/ « ... a (avons) nous », /... nøs hën/ « ... a (ont) eux ».

Désémantisation : processus, symétrique du précédent, par lequel une unité lexicale, transférée entre classes syntaxiques, perd sa valeur spécifique initiale (« pleine ») pour aller vers un sens plus général. On peut ainsi considérer que *back* une fois transféré dans différentes classes perd sa valeur spécifique de « dos » pour signifier plus largement « arrière », « isolé », puis « derrière » et enfin « retour à situation antérieure ».

Opacification du sens d'une unité : la valeur propre d'une unité grammaticale peut devenir difficilement interprétable pour les locuteurs : on peut citer le « subjonctif » du français, ou certains cas du latin comme l'« ablatif instrumental ».

Réorganisation de l'axiologie d'une classe syntaxique : l'apparition ou la disparition d'une unité dans une classe à inventaire fermé entraîne une redéfinition interne des valeurs oppositives et des emplois des unités.

Synthématisation : le transfert de classe (processus syntaxique participant à une grammaticalisation, par exemple) peut impliquer la formation d'un syntème exocentrique.

Variation de valence : comme le montrent Cécile Avezard et Nizha Chatar, certains verbes transitifs peuvent connaître des emplois intransitifs généralisés à un moment de leur histoire, dans des usages qualifiés de novateurs ou au contraire largement répandus. Cette modification de la rection implique souvent un changement de sens, d'où la question posée : *changement syntaxique ou lexical* ? Un mouvement de va et vient entre emplois transitifs et intransitifs est observé pour certains verbes au fil des siècles.

Processus syntaxiques

Conjugaison (au sens littéral de « mettre sous le même joug ») : processus par lequel des unités distinctes sont réunies dans un même paradigme du type Verbe + TAM₁ + personne, fonctionnant comme des syntagmes construits autour d'un « même verbe » : verbe *aller* en français.

Disparition d'une unité grammaticale : c'est, entre autres, le processus qu'illustre l'article de Salomon Koh sur le coréen, où le *na* « progressif » qui existait au 15^e siècle a disparu en cours de réorganisation du système verbal, laissant une « case vide », ou plutôt une expression du « présent » par le seul monème verbal nu.

Grammaticalisation (le terme a été proposé dès 1912 par Antoine Meillet, voir article repris dans Meillet 1948 : 130-148) : processus complexe (ou enchaînement de processus) par lequel une unité lexicale évolue en unité grammaticale. Cela implique un transfert de classe et généralement une perte de la valeur sémantique initiale ; le cas échéant, le signifiant de l'unité est fortement transformé : on a donc affaire ici aussi à un complexe de changements. Exemples en français avec *tête* dans *en tête de*, *face* dans *en face de*, *cœur* dans *au cœur de* etc. Autres exemples : en français, création d'un aspect à valeur « accompli » sous la forme *avoir* + V + participe passé, création d'un « progressif » périphrastique du type *en train de...* ; en grec, évolution de syntagmes verbaux du type *θέλω ίνα* « Je veux que », *θέλει ίνα* « Il veut que »... en une modalité verbale *θα* ayant valeur de « futur » ou d'« hypothétique » ; en berbère, évolution de déictiques comme *ad* et *a* (*argaz-ad*, *argaz-a* « Cet homme ») en une modalité aspecto-temporelle à valeur de « futur, non-réel » : *ad y-ini* = *ad* il-dit = « Il dira », *a s y-ini* = *a* à lui il-dit = « Il lui dira » (Chaker 1997) ; en ewe : transformation d'une unité verbale en connecteur (Heine *et al.* 1991) :

a) [me-ná ga kofí]

1SG+donne argent Kofí

« Je donne l'argent à Kofi. »

b) [me-wɔ dɔ vévié ná dodókɔ lá]

1SG+faire travail dur donne examen DEF

« J'ai travaillé dur pour l'examen. »

¹ TAM : Temps/Aspect/Mode.

Augmentation de la fréquence d'une unité : une unité qui se grammaticalise peut voir sa fréquence d'emploi augmenter en fonction de facteurs sémantiques ou formels (cas des modalités TAM par exemple ou des connecteurs).

Introduction d'une nouvelle unité pour distinguer des relations syntaxiques entre elles : on constate par exemple que certaines relations marquées par des cas, et équivoques, nécessitent une précision supplémentaire apportée par une unité libre, adverbe ou préposition (situation du latin).

Lexicalisation : il y a lexicalisation quand une unité de dérivation comme *super* évolue en nom ou en adjectif (*supercarburant, du super, c'est super*). Il n'y a pas dans ce dernier cas évolution linéaire mais rupture nette de comportement, puisqu'une unité non syntaxique (utilisable uniquement en dérivation) devient syntaxique (entre dans des relations de détermination et intègre une classe syntaxique)² : on peut parler dans ce cas de syntactisation (voir cette entrée ci-dessous).

Réanalyse : processus par lequel les locuteurs d'une langue cessent d'analyser une structure syntaxique comme ils le faisaient auparavant pour définir de nouvelles relations entre les unités. Processus à l'œuvre dans la création du verbe « avoir » en breton : le syntagme *m eux* « m'est, à moi est » est progressivement réinterprété par les locuteurs comme « j'ai », avec réanalyse de la fonction du pronom *m*. (Voir G. Jacques *infra*).

Réanalyse de la hiérarchie entre unités : c'est ce qui se produit par exemple en latin quand coexistent cas et prépositions ; ces dernières, unités d'importance secondaire à l'origine, sont réanalysées comme le marqueur principal de la relation syntaxique, le cas étant dès lors considéré comme accessoire (régé par la préposition).

Fréquence croissante des contextes de réanalyse : un processus de réanalyse ne peut se développer réellement que si les contextes favorables sont suffisamment nombreux. On peut donc inclure la hausse de fréquence comme paramètre corrélé au processus de réanalyse.

Réorganisation du système actanciel : processus qui conduit à un changement de la structure syntaxique d'une langue par redéfinition de la hiérarchie des participants au procès.

Calque grammatical : Heine et Kuteva (2005 : 36) parlent de *réplication* grammaticale qu'ils définissent comme « un processus par lequel une langue, appelée la langue répliquante (R), crée une nouvelle structure grammaticale (Rx) sur le modèle d'une certaine structure (Mx) d'une autre langue, appelée la langue modèle (M). La réplication concerne des significations et les structures liées à elles, mais pas les formes, c'est-à-dire que la substance phonétique n'est pas impliquée » (traduit par nos soins). On peut donner les exemples suivants : en Belgique orientale, zone de contact entre français et allemand, les germanophones peuvent employer le composé allemand *Herbstzeit* (Lit. : « temps

² Dans son article « Grammaticalisation et synchronie dynamique » (2007), Colette Feuillard traite l'affixe *super* comme une unité grammaticale ; la lexicalisation est alors vue comme un processus linéaire impliquant essentiellement un élargissement des compatibilités de l'unité considérée.

d'automne »), mais ils emploient également *Zeit des Herbstes* (« temps de l'automne ») sur le modèle du français *le temps d'automne*. Au Tyrol du sud, où la langue officielle est l'italien, les germanophones tendent à développer le modèle possessif là où l'allemand standard préfère la composition : sur le modèle de l'italien *il grappolo d'uva* « la grappe de raisins », ils disent par exemple *das Bündel von Trauben* au lieu de *das Traubenbündel*. On peut citer également le cas du « progressif » de type *I am doing* naissant en anglais du Moyen-Âge pour exprimer le duratif face au ponctuel, comme c'était le cas en français (opposition entre *Il faisait* et *Il fit*) ; cet exemple illustre l'action parfois déterminante des bilingues. De bons travaux ont été réalisés ces dernières années sur le rôle des contacts de langues dans le changement syntaxique : voir notamment Heine & Kuteva (2005) et Matras & Sakel (2007).

Emprunts d'unités grammaticales à d'autres langues : ce processus proche du calque en diffère cependant par le fait que du matériel de la langue source (forme et sens) est directement intégré à la langue réceptrice. Cela peut se produire par exemple dans le cas d'emprunts de formes grammaticales qui peuvent s'insérer dans les paradigmes autochtones et les transformer. Ex. : emprunt de verbes au turc dans le dialecte romani d'Agia Varvara (Grèce) et coexistence de deux paradigmes temps/personne, l'un pour les verbes autochtones, l'autre pour les verbes empruntés au turc (Iglă 1996, cité par Hagège 1993 : 124-125). Ces phénomènes signalent en général une forte pénétration du matériel de la langue source dans la langue réceptrice, une situation que certains auteurs caractérisent comme propres aux « fused lects » (Auer 1998, Adamou 2010).

V + prétérit + pers verbes autochtones	V + prétérit + pers verbes turcs	V + prétérit + pers verbes empruntés
-l- « PRETERIT »	-d- « PRETERIT »	au turc
-l-em	-d-üm	-d-um
-l-an	-d-ün	-d-un
-l-as	-d-ü	-d-u
-l-am	-d-ük	-d-umus
-l-en	-d-ünüz	-d-unus
-l-e	-d-üler	-d-ular

Restriction d'usage : baisse progressive de la fréquence d'une unité grammaticale, généralement concurrencée par une autre, pouvant aller jusqu'à sa disparition complète (« passé simple », « subjonctif »...)

Restriction des compatibilités syntaxiques : l'évolution unité lexicale > unité grammaticale produit toujours une restriction des compatibilités de l'unité concernée ; devenant bien souvent une modalité, elle peut ne fonctionner qu'en tant que déterminant spécifique d'une classe unique.

Spécialisation des unités et création de nouvelles classes syntaxiques : l'étude de l'histoire des langues pour lesquelles on dispose de témoignages anciens (les langues indo-européennes en particulier) semble indiquer que leur évolution syntaxique dans les temps reculés se caractérise par un mouvement de spécialisation progressive des unités (cas des lexèmes indifférenciés évoluant en « noms d'action » et « noms d'acteur » puis en verbes..., mais aussi spécialisation des « personnels » ou des « démonstratif »...), ce processus impliquant l'apparition de compatibilités spécifiques et la constitution de classes syntaxiques différenciées. Une documentation plus importante montrerait peut-être un mouvement de

spécialisation comparable dans des langues à opposition verbo-nominale faible, où existent aujourd'hui des classes d'unités à vocation prédicative préférentielle et des classes d'unités lexicales qui peuvent être indifféremment noyau principal d'un énoncé ou expansion de noyau (et d'autres classes encore qui ne peuvent jamais être noyau principal).

Syntactisation : processus au cours duquel une unité non syntaxique (un affixe, un confixe), en se lexicalisant, intègre une classe syntaxique et entre dans des relations syntaxiques (ci-dessus l'exemple de *super*).

Transfert de classe : le processus de grammaticalisation implique généralement des classes syntaxiques distinctes (la classe d'accueil de l'unité grammaticalisée est différente de sa classe d'origine) ; on parle de transfert de classe car, au terme du processus, l'unité source demeure active, sans changement de ses compatibilités.

On n'a pas référencé ici de cas **d'apparition d'un nouveau type de relation syntaxique** : cela s'est pourtant produit dans l'histoire des langues, pour créer les opérations abstraites que sont la détermination et la coordination. Le cas le plus net de création d'une nouvelle relation est sans doute celui de l'apposition qui combine les caractéristiques de la détermination et de la coordination. On imagine difficilement l'évolution d'une langue en fonctionnement vers la suppression de toute relation syntaxique repérable, mais les langues en voie de disparition, parlées par des communautés isolées, peuvent présenter de nombreux énoncés à syntaxe réduite, avec très peu ou pas de relations syntaxiques marquées ; les connaissances des locuteurs et la situation extralinguistique permettant seules d'interpréter le message (Clairis 1987, Dorian 1989). Dans ces conditions, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève de l'évolution d'une langue de ce qui est imputable à son déperissement.

Processus morphologiques

Apparition de nouveaux signifiants pour les unités existantes : par emprunt à une autre langue, notamment (cas des modalités verbales du romani dans les exemples donnés p. 38).

Auxiliarisation : évolution d'un monème plein en composant du signifiant discontinu d'une autre unité : c'est le cas de *avoir* et *être* entrant dans la formation de modalités comme l'« accompli » (*il a mangé, il est sorti*) ou le « passif » (*l'outil est rongé par la rouille*). Il s'agit d'un des processus intervenant dans celui plus complexe de grammaticalisation.

Morphologisation : évolution d'une unité significative en élément non pertinent. Ex. : les cas du latin dès lors que la relation syntaxique est essentiellement marquée par la préposition ; le subjonctif du français dans tous les contextes où il est imposé par la structure de l'énoncé (subordonnées).

Changement de signifiant des relations syntaxiques : passage d'un procédé syntaxique à un autre : connecteur > position ; changement de type de connecteur : cas > préposition. Il paraît évident, à l'analyse de différents cas d'évolution, qu'un tel « processus » est un complexe, qui implique au moins des transferts de classe (ex. : adverbess vers fonctionnels), mais aussi une « complexification morphologique », telle qu'on l'envisage ci-dessous.

Complexification/Simplification morphologique : au fil du temps, des unités linguistiques peuvent devenir formellement très complexes, donc difficiles à manier par les locuteurs ; ces derniers réagissent alors par une tendance à simplifier, à régulariser les formes par analogie. La régularisation morphologique semble étroitement liée à la fréquence des unités : Lieberman *et al.* (2007) ont montré, par exemple, que les formes du passé en anglais s'étaient fortement régularisées au fil des siècles, au profit du signifiant en *-ed*, mais que les verbes les plus fréquents (*be, have, do, come, etc.*) conservent les pluriels irréguliers qu'ils possédaient déjà en vieil-anglais.

Réduction phonétique : transformation, et simplification formelle d'une unité grammaticalisée (conséquence de son emploi plus fréquent). On parle aussi d'*attrition*. C'est le cas dans le passage de $\theta\acute{\epsilon}\lambda\omega\ \acute{\iota}\nu\alpha$ « vouloir que » > $\theta\acute{\epsilon}\nu\alpha$ > $\theta\alpha$ « futur » en grec par exemple. Etc.

Enchaînements de processus

A titre d'illustration, on propose en fin d'article (voir *Schémas 1 et 2*, p. 57-58), deux exemples d'enchaînements de processus susceptibles de rendre compte de deux cas d'évolution. Il s'agit d'hypothèses de travail, la chronologie des enchaînements, de même que la nature des processus en cause, demandant à être discutées.

Les enchaînements présentés s'appuient sur l'hypothèse générale que la variation des usages est à l'origine des changements observés, et que cette variation produit des effets aussi bien au plan sémantique, en privilégiant telle valeur d'une unité (ou d'un syntagme) au détriment des autres possibles, qu'au plan syntaxique en multipliant les nouveaux contextes d'emploi des unités concernées.

On cherche surtout à montrer comment les processus peuvent s'imbriquer les uns aux autres, chacun contribuant à sa façon au changement général.

Les contraintes de la syntaxe et les possibilités de changement

On fait ici l'hypothèse que, quels que soient les processus indentifiables et les évolutions décrites, les changements en syntaxe se produisent dans le cadre de l'économie propre au champ syntaxique :

- spécialisation syntaxique des unités significatives ;
- latitudes syntaxiques partagées par de nombreuses unités (appartenance à une classe) ;
- existence de relations syntaxiques ;
- marquage formel de ces relations ;
- organisation hiérarchique des relations autour d'un noyau central.

Ces constantes jouent comme des contraintes qui conditionnent ce qui est possible ou non en matière de changement syntaxique :

Une unité significative peut acquérir une nouvelle spécialisation syntaxique en perdant ou non celle qu'elle possédait déjà (exemple de *face* qui reste utilisable comme nom, malgré son emploi dans des syntèmes connecteurs comme *face à, en face de, à la face de ...*).

Certaines spécialisations sont interdites à certains types d'unités : la probabilité, qu'au terme d'un long processus, une modalité verbale du français puisse fonctionner comme noyau central est très faible ; c'est pourquoi les auteurs qui se sont penchés sur les faits de

grammaticalisation semblent d'accord sur le caractère unidirectionnel de ce processus (voir notamment l'article amplement commenté de Haspelmath 1999, mais il y a beaucoup à dire sur la classification qu'il propose). Dans certaines langues où la spécialisation des classes est moins poussée, le mouvement Grammatical → Lexical peut être envisagé. On peut également considérer le cas des emprunts entre langues, où ce qui est une modalité dans la langue source sera traité comme un monème libre par la langue emprunteuse, et, partant, susceptible de connaître des emplois prédicatifs au terme d'évolutions ultérieures ; mais il s'agit d'un tout autre contexte.

Une unité nouvellement créée, ou dont l'emploi change, doit nécessairement trouver une place dans une classe syntaxique préexistante ou dans une nouvelle classe qui se constitue à cette occasion.

En matière de marquage des relations syntaxiques, les possibilités d'évolution sont également contraintes : forme des unités, position ou monèmes connecteurs.

La contrainte majeure de l'organisation hiérarchique des énoncés joue fortement pour l'évolution des structures syntaxiques des langues : une langue ergative peut progressivement devenir accusative (avec toutes les combinaisons intermédiaires possibles – le mouvement inverse ne semblant pas attesté), mais le marquage du rôle des expansions lexicales du noyau reste une obligation constante.

De l'observation des changements en syntaxe à une théorie de l'économie du changement syntaxique

L'objectif à moyen ou plus long terme que nous pouvons viser est de construire un cadre théorique général rendant compte du changement en syntaxe. Le travail d'André Martinet sur la deuxième articulation a été précédé d'une grande quantité de travaux sur l'évolution phonétique de diverses langues, essentiellement dans le domaine indo-européen. Ces études importantes ont permis d'identifier différents processus de changement (indépendants ou liés entre eux) et de postuler des « lois d'évolution phonétique » de portée plus ou moins générale. L'apport majeur de Martinet a été de réunir ces différents phénomènes et mécanismes dans une perspective fonctionnelle, qui prenne en compte la chaîne parlée *et* le système, du point de vue phonologique, guidé par la pertinence communicative.

Quel serait l'équivalent en syntaxe de l'antinomie fondamentale de la deuxième articulation, telle qu'André Martinet l'a clairement identifiée et qui fonde ce qu'il appelle *économie du changement phonétique* ?

Caractéristiques de la phonologie

Martinet observe une antinomie entre une tendance générale à l'inertie des « organes de parole » et la nécessité de maintenir les distinctions phonologiques. La solution provisoire de cette contradiction se réalise dans un certain état du système phonologique, par des combinaisons de traits articulatoires qui permettent qu'un nombre important de phonèmes soient maintenus distincts grâce à un nombre plus réduit de traits distinctifs.

Le système phonologique est donc défini comme un réseau de relations internes (oppositions, ordres, séries, corrélations...) constitutif des habitudes articulatoires partagées par les locuteurs d'une langue donnée, à un moment donné. Un système phonologique garantit le maintien de distinctions phonologiques, là où les contraintes de la chaîne parlée conduiraient « mécaniquement » à la confusion entre phonèmes. Mais un système

phonologique n'est ni « optimum » ni parfaitement équilibré et il se transforme avec le temps (présentant une nouvelle solution à l'antinomie permanente entre tendance à la confusion dans la chaîne parlée et la nécessité de maintenir les distinctions phonologiques).

La proposition de Martinet s'appuie, d'une part :

- sur les possibilités et les limites de production phonique des êtres humains : c'est une base réaliste, quasiment mesurable (phonétique articulatoire, acoustique...);

d'autre part :

- sur les caractéristiques des unités de première articulation (l'analyse identifie les paires minimales qui attestent la réalité des oppositions phonologiques et la nécessité de maintenir ces distinctions),
- mais aussi, sur les comportements observables des locuteurs en matière de communication linguistique (tendance à éviter l'ambiguïté, contrôle des interlocuteurs, besoins communicationnels évolutifs, etc.).

Les changements observés relèvent finalement de deux grands types : ceux qui modifient les rapports au sein du système sans modification du nombre des phonèmes (sans affecter les possibilités distinctives du système) et ceux qui augmentent ou diminuent le nombre de phonèmes.

CARACTERISTIQUES DE LA SYNTAXE

Première contradiction : entre besoins communicatifs et linéarité du message linguistique

Comme l'ont clairement exprimé André Martinet et Denise François (D. François 1969 : 18-24), *l'antinomie fondamentale en matière de syntaxe* est la suivante :

- caractère multidimensionnel des « éléments d'expérience », d'une part ;
- caractère vocal, donc linéaire, du message linguistique, d'autre part.

Cette antinomie se manifeste par deux tendances contradictoires :

- D'une part, maintien d'un certain nombre de caractéristiques toujours présentes (contraintes de la syntaxe) :
- Les messages linguistiques sont composés d'unités significatives minimales (USM, les unités de première articulation) et de relations syntaxiques entre ces unités.
- Le message linguistique est organisé de manière hiérarchisée autour d'un noyau syntaxique.
- La valeur oppositive des unités significatives ne suffit pas pour définir précisément leur rôle dans les énoncés.
- Il n'est pas possible d'avoir un comportement syntaxique particulier pour chaque unité significative. Les USM ont une spécialisation syntaxique et partagent leurs compatibilités avec d'autres unités (intégration à une classe ou à un ensemble).
- Le nombre des relations possibles entre unités significatives est restreint.
- Le nombre des procédés de marquage formel de ces relations est réduit.

D'autre part, *diversité des énoncés possibles en fonction du caractère multidimensionnel de l'expérience* (latitudes offertes au locuteur) :

- La « construction du sens » résulte d'une équation complexe du type *Lexique x Syntaxe x Situation énonciative*, l'importance relative de chaque terme variant selon les contextes.

- Il n'y a pas une seule manière de dire les choses. La variation est un principe général, source potentielle de transformation des habitudes des locuteurs.
- Cette diversité des messages productibles crée la possibilité de contextes syntaxiques variés.
- La majorité de ces contextes sont des formes régulières, connues et attendues des interlocuteurs.
- Certains contextes sont des « innovations ».
- La majorité de ces innovations ne laisse aucune trace durable, une minorité peut se répandre au sein de la communauté des locuteurs et s'instaurer en nouvelle habitude partagée.

La variation des énoncés joue plus facilement du lexique et de l'apport situationnel que, sans doute, des structures syntaxiques qui semblent caractérisées par une grande stabilité (ce que suggère également la liste de contraintes présentée ci-dessus).

Mais l'histoire des langues documentées montre que les *moyens* de satisfaire ces contraintes de la syntaxe peuvent varier dans le temps. Les évolutions peuvent être des modifications affectant les signifiants des unités significatives et des relations syntaxiques, de la morphologie de la syntaxe en quelque sorte (mais jusqu'à quel point le passage d'un marquage casuel à un marquage prépositionnel des fonctions syntaxiques est-il une question de simple morphologie ?) ; ce peut être la création de nouvelles unités grammaticales et éventuellement de nouvelles classes ; peut-être peut-on observer la création de nouveaux types de relations syntaxiques ?

Deuxième contradiction : entre « tendance au moindre effort » et besoins de la communication

Une deuxième contradiction, générale, agit en syntaxe, opposant « tendance au moindre effort » et besoins de la communication ; chaque terme étant lui-même un couple contradictoire :

Tendance au « moindre effort »

- Analogie (régularité morphologique, uniformisation du comportement syntaxique d'un grand nombre d'unités significatives, indépendamment de leur sens – classes syntaxiques) ; mais dans le même temps :
- Différenciation maximale des unités (moindre dépendance par rapport au contexte, donc moindre difficulté d'interprétation).

Besoin communicationnel

Lui aussi contradictoire :

- Besoin de différenciation maximale (une forme = une signification unique) / Mais en même temps besoin de simplicité et de régularité (tendance à l'analogie) ;
- Tendance à la simplification, à l'ellipse, chez le locuteur (ce qui n'exclut pas qu'il puisse mobiliser une expression très détaillée lorsque le besoin s'en fait sentir) / Attente d'énoncés explicites chez l'interlocuteur.

Troisième contradiction : entre analogie et différenciation maximale

L'analogie peut mener :

- A la confusion des unités ou des marques de relations (syncrétismes divers ; une forme = plusieurs significations possibles : ex. cas du latin, fonctions peu nombreuses et significations très variables selon le contexte). L'analogie implique une forte dépendance vis-à-vis du contexte. On observe généralement une nouvelle différenciation en réaction.

La différenciation maximale conduit à la perte de pertinence de certaines formes moins usitées (leur emploi est difficile voire impossible pour les locuteurs, ou une partie d'entre eux : ex. les variantes du relatif en français) ; elle peut également conduire à une certaine rigidité (ex. étanchéité stricte entre classes syntaxiques).

On observe en réaction une tendance à la simplification, à la confusion, à l'analogie.

On pourrait donc peut-être définir l'antinomie en matière de syntaxe dans les termes suivants :

- d'un côté, les besoins de communication constamment renouvelés nécessitant de nouvelles combinaisons d'unités significatives dans un contexte donné (souplesse de la chaîne parlée) ;
- de l'autre, la nécessité de maintenir le comportement régulier (et général) des unités significatives dans les énoncés (structuration en termes de classes, hiérarchie entre les unités ; marquage des relations ; ce qui relève spécifiquement de la syntaxe).

Il faudrait à ce stade définir précisément deux notions qui fondent ces considérations : celle de « besoin social de communication » et celle de « système » ou de « structure » en matière de syntaxe.

Sur la notion de « besoin de communication »

On est conduit à évoquer régulièrement l'action des « besoins sociaux de communication » dans l'évolution des langues. On voit en général de quoi il s'agit : les humains ont des activités variées, plus ou moins complexes, évolutives dans le temps... Ces activités mobilisent du matériel linguistique et ce dernier doit s'adapter vaille que vaille à cette diversité des situations.

Pour la deuxième articulation, le besoin peut certainement être défini spécifiquement comme le maintien des oppositions phonologiques nécessaires pour distinguer les unités significatives de la langue.

Pour la première articulation, la définition précise de la notion de besoin est plus difficile. On peut prendre l'exemple suivant : de quelle nature est le « besoin de communication » qui pousse à exprimer le temps par des moyens grammaticaux (modalités), plutôt que par des moyens lexicaux ? Que ce soit en latin ou en coréen, pour s'en tenir à ces deux langues bien distinctes, on voit des locuteurs s'accommoder pendant des siècles d'un système de détermination verbale essentiellement aspectuel et modal, complété par des monèmes lexicaux pour situer un procès ou un événement dans le temps. Puis –sur une longue période, mais inexorablement– les usages font évoluer certaines modalités aspectuelles en modalités à valeur temporelle affirmée. Qu'est-ce qui a changé dans les « besoins communicationnels » des locuteurs qui puisse expliquer une telle évolution ? Pourquoi ce besoin de marquer une chronologie systématique ?

En vérité on n'en sait pas grand-chose, car le développement d'un paradigme de modalités temporelles prend des siècles et l'on manque de traces de l'évolution en cause, et encore plus d'informations précises sur les conditions sociales dans lesquelles ces évolutions se sont produites. Comme c'est souvent le cas face à ce genre de difficultés, certains sont tentés d'y voir à l'œuvre une sorte d'universel, une évolution générale, commune à toutes les langues et explicable par des facteurs cognitifs ou une quelconque grammaire universelle...

C'est dans ces domaines que l'observation de la variation en synchronie a toute son importance : savoir qui pratique telle forme, dans tel contexte, avec telle fréquence peut nous mettre sur la piste du conditionnement social qui définit le « besoin ».

C'est la question que se pose Salomon H. W. Koh à propos du coréen, où entre le 15^e et le 20^e siècle, le système verbal a progressivement évolué d'un marquage aspectuel premier (avec des valeurs temporelles associées et secondaires) à un système clairement temporel. Non seulement les mécanismes et les étapes successives de cette évolution suscitent des interprétations divergentes, et largement insuffisantes, mais de surcroît il est difficile d'identifier le moteur d'un tel changement, de cerner dans quelles conditions le système aspectuel est devenu inopérant, ou a été ressenti comme tel par les locuteurs, et peu à peu supplanté par un marquage essentiellement temporel.

De même, l'article de François Dhiver nous met face à une réelle difficulté de compréhension : comment naît le besoin de distinguer entre l'expression d'un procès révolu et l'expression de l'aspect accompli ou résultatif de ce procès ? Longtemps, le parfait du latin classique semble avoir couvert ces deux valeurs, ce qui signifie certainement qu'à une époque plus ancienne (et probablement en latin classique chez certains auteurs) cette distinction sémantique n'était pas de grande importance ; puis elle semble être devenue indispensable, ce qui aurait conduit à la partition préterit/parfait en latin tardif et en ancien français. Quel est le besoin de communication nouveau, ou non satisfait depuis longtemps, qui expliquerait une telle évolution, fut-elle étalée sur la longue durée ? Il est difficile, d'ailleurs, de savoir si ce n'est pas la généralisation des formes en *habere + participe passé* qui a favorisé l'isolement progressif de l'« accompli-résultatif », l'existence d'une forme distincte favorisant l'identification nette d'une telle valeur, dès lors ressentie comme distincte du simple « révolu ».

Qu'est-ce qui « fait système » en syntaxe ?

On peut sans conteste parler de système phonologique, car on découvre, par l'analyse, qu'au cœur des habitudes articulatoires partagées des locuteurs d'une langue donnée fonctionne un réseau d'oppositions étroitement interdépendantes ; on peut distinguer plusieurs « sous-systèmes », on peut repérer des zones de structuration ferme et des zones où les solidarités entre phonèmes sont moins fortes. Existe-t-il l'équivalent en syntaxe ?

D'une certaine manière, les *classes syntaxiques* constituent une structuration suffisamment solide pour qu'on puisse parler de système. En effet les classes se définissent les unes par rapport aux autres : on ne peut parler d'une classe des « verbes » qu'à la condition d'identifier une ou plusieurs classes de modalités qui la déterminent spécifiquement ; et en retour on ne peut parler de « modalités verbales » que parce que ces unités sont des déterminants d'une seule classe d'unités, les verbes. *Idem* pour les déterminants spécifiques du nom, etc. Cette structure présente des zones de grande fermeté (les modalités spécifiques à telle classe par exemple), des zones de plus grande perméabilité entre classes (phénomènes

de transferts) et des zones où il est difficile d'établir des classifications rigoureuses (adverbes en général, adjectifs dans certaines langues).

Mais les rapports entre les « objets de la syntaxe » sont d'une autre nature que les rapports entre phonèmes : un monème ne se définit pas par un ensemble de traits distinctifs, une classe syntaxique non plus, et il n'y a pas entre classes syntaxiques le genre de solidarités que l'on trouve au sein d'une corrélation de phonèmes. En revanche, au sein d'une classe, on peut considérer comme une caractéristique fortement structurante le partage de compatibilités identiques par les unités significatives.

Au sein de certaines classes dites « grammaticales » les solidarités sont fortes : l'inventaire est généralement réduit et le choix s'opère au sein d'un véritable paradigme (les personnels, les TAM, etc.) ; mais d'autres classes ont une géométrie plus variable (les connecteurs ou les fonctionnels par exemple) et de micro paradigmes y fonctionnent selon les domaines sémantiques : l'expression du lieu, de la cause, de l'appartenance, etc.

En matière de *relations syntaxiques* qu'en est-il ? Fondamentalement les langues fonctionnent sur la coordination et la détermination : y a-t-il pour autant solidarité systémique entre ces deux types de relations ? Est-ce que tout ce qui n'est pas coordination est obligatoirement détermination ? Dans une large mesure c'est vrai, mais on sait que l'apposition, au moins, combine ces deux types de relations.

Et les *fonctions* ? On ne peut pas les opposer sur l'axe paradigmatique, à la différence des monèmes ; leur apparition n'est pas entièrement régie par le choix du locuteur (il y a des fonctions obligatoires, des fonctions spécifiques, des fonctions facultatives...) mais d'une certaine manière leur nombre très réduit fait des fonctions une catégorie de relations syntaxiques assez homogène et repérable.

En matière de *noyau syntaxique*, la spécialisation peut être forte ou non : les langues à opposition verbo-nominale très marquée sont structurées par la distinction nette entre ce qui est toujours noyau et ce qui ne peut l'être qu'à l'aide d'un procédé spécifique ; mais dans les langues à opposition verbo-nominale faible ou inexistante, une telle distinction est sans objet. Toutefois, dans toutes les langues on peut distinguer entre des classes d'unités qui ont une probabilité non nulle de pouvoir être noyau, par vocation ou moyennant un procédé de prédication quelconque, et celles qui ne pourront jamais l'être, car leur spécialisation syntaxique est trop poussée (les modalités par exemple).

Au total, on ne retrouve pas dans la première articulation les solidarités étroites qui caractérisent la deuxième articulation. *A priori*, on ne devrait donc pas observer dans l'évolution syntaxique des phénomènes de type *changement en chaîne* comme ceux qui semblent agir en phonologie, où joue pleinement la solidarité structurale entre phonèmes et où les évolutions affectent de proche en proche tout le système ou du moins une partie importante de celui-ci.

Cela n'exclut pas cependant que tel changement dans un secteur de la syntaxe puisse déclencher une modification en un autre point de la structure. C'est la proposition de Guillaume Jacques qui se penche sur les conditions d'apparition du verbe « avoir » en breton. Son hypothèse de travail est qu'une chaîne de changements s'est produite au cours du temps pour conduire de la tournure ancienne de type *m eux* (« m'est », « à moi est ») servant à indiquer la possession en moyen breton, à un véritable verbe « avoir » tel qu'on peut l'identifier dans la langue actuelle. On lira avec intérêt la chronologie qu'il propose pour le phénomène. Toutefois, l'enchaînement qu'il suggère pourrait sans doute être renversé : il considère en effet (peut-être à juste titre) que l'assimilation de *m eux* « m'est » à « j'ai » est le résultat d'un long processus en chaîne impliquant, entre autres, des

transformations du marquage de la fonction « objet » (disparition des pronoms « dépendants », nouveau marquage de l'objet à partir des syntagmes à partitif, ceci autorisant la réanalyse des anciens dépendants en pronoms sujet). Il semble qu'on pourrait faire l'hypothèse inverse en supposant que la fréquence d'apparition de *m eux* (fréquence qu'il faudrait pouvoir évaluer, dater, lier à des facteurs économiques et sociaux qui favorisent la « possession » et, à tout le moins, son expression linguistique), et considérer que ces contextes de plus en plus nombreux ont favorisé la réanalyse du *m* de *m eux* en personnel sujet, et non plus comme « dépendant », ce qui interdisait par voie de conséquence ses emplois dans des tournures du type :

(1) ne-**m**-aznau-ioch quet

NEG-1SG:OBJ-connaître-2PL:PRETERIT NEG

« Vous ne m'avez pas connu. »

Ceci aurait entraîné la nécessité de marquer différemment l'objet, sur le modèle : *ahanoff* (moyen breton) « de moi » > P1 objet (*hānon, hāno, hānu...* aujourd'hui, selon les parlars).

Quoi qu'il en soit, l'existence d'une véritable chaîne évolutive affectant tout le système des personnels est hautement probable, le processus à l'œuvre étant une réorganisation du marquage des fonctions essentielles.

Conclusion

Le chantier que l'on se propose est difficile, mais que l'on songe à l'immensité de la tâche accomplie par les comparatistes pour arriver à nous faire entrevoir les principes du changement phonétique... Il faut donc multiplier les études de cas, se plonger dans les travaux d'autres courants théoriques proches. C'est dans cet esprit que nous avons conçu nos travaux et les articles présentés ci-dessous.

Quelques principes doivent guider notre travail :

- Distinguer soigneusement à chaque étape entre faits de syntaxe et faits de morphologie.
- Travailler avec des unités significatives minimales et des relations clairement identifiées (détermination, coordination, fonctions...).
- Identifier la contribution des évolutions phonétiques au changement en syntaxe et les interactions entre ces deux domaines.
- Identifier les phénomènes affectant les classes syntaxiques (création, réorganisation, disparition, transferts...).
- Chercher à identifier le conditionnement interne au système (ce qui présuppose de définir ce qu'on appelle *système* dans le cadre de la première articulation).
- Sur cette base, identifier les facteurs externes qui interviennent.
- Essayer dans la mesure du possible de documenter les variations d'usage observables en synchronie qui sont les prémisses de tel ou tel changement diachronique (s'appuyer sur la synchronie dynamique pour rendre compte des évolutions diachroniques).

Nous sommes quelques-uns à avoir commencé, modestement, à cheminer dans cette voie. Un tel chantier nécessite une prise en charge collective des problèmes et des cas d'étude ; il faut multiplier les rencontres et les publications. La linguistique fonctionnelle dispose des outils théoriques pour traiter ces questions : il faut les déployer et compléter la théorie là où c'est nécessaire.

Schéma 1 : Passage de *θέλω ίνα* « vouloir que » (litt. « Je veux que ») à *θα* « futur » en grec

<p><i>Syntaxe</i> Réanalyse : certains emplois de <i>θέλω ίνα</i>, ou déjà la forme simplifiée <i>θέλω νά</i>, sont réinterprétés comme expression de l'hypothétique (lorsque la volonté du locuteur peut se heurter à des impondérables, qu'il y a incertitude quant à l'issue)</p>	
<p><i>Sémantisme</i> Extension du sémantisme : <i>θέλω ίνα</i> acquiert en contexte une valeur hypothétique, non réalisée, projetée vers le futur</p>	<p>↕ ↓</p>
<p><i>Syntaxe</i> Fréquence croissante des contextes de réanalyse</p>	
<p><i>Sémantisme</i> Désémantisation : perte de la valeur modale au profit d'une valeur générale d'hypothétique/non réalisé</p>	<p>↕</p>
<p>↳</p>	<p><i>Morphologie</i> Simplification du signifiant : Réduction phonétique 1 <i>θέλω ίνα > θέλω νά > θένα / θα</i> (coexistence de ces deux formes)</p>
<p>↳</p>	<p><i>Syntaxe</i> Intégration de <i>θένα / θα</i> dans la classe des temps : (<i>θέλω</i> « vouloir » se maintient dans la classe des verbes) Restriction des compatibilités syntaxiques : <i>θένα</i> est uniquement un déterminant du verbe, alors que <i>θέλω</i> « vouloir » était une unité plurirelationnelle (compatible avec l'aspect, le temps, la personne, les noms, les adverbes, etc.)</p>
<p><i>Sémantisme</i> Réorganisation de l'axiologie d'une classe : l'apparition de <i>θένα / θα</i> « hypothétique / futur » dans la classe des temps du grec entraîne une redéfinition des valeurs des autres unités (« passé », « aoriste »)</p>	<p>↕ ↓</p>
<p><i>Syntaxe</i> Hausse de fréquence de l'unité ↳</p>	<p><i>Morphologie</i> Simplification du signifiant : Réduction phonétique 2 <i>θένα > θα</i> (majoritaire)</p>

Schéma 2 : Passage du marquage casuel au marquage prépositionnel des fonctions et autres déterminations en latin et en ancien français

SITUATION « INITIALE » : NOMBREUX CAS INDIQUANT SOIT DES FONCTIONS
SOIT DES DETERMINATIONS SIMPLES

<i>Sémantisme</i> Extension du sémantisme de certaines unités (même cas pour différentes relations)		
↓	<i>Morphologie</i> Complexification morphologique : résultat de syncrétismes divers et de l'évolution du phonétisme	
<i>Sémantisme</i> Opacification du sens de certains cas : les relations syntaxiques marquées sont peu claires		↕ ↓
↳	<i>Syntaxe</i> Annexion des emplois d'un cas par un autre Baisse de fréquence de certains cas	
<i>Sémantisme</i> Besoin de désambiguïser une relation syntaxique		↕
↳	<i>Syntaxe</i> Introduction d'une nouvelle unité pour distinguer des relations syntaxiques entre elles (adverbes + cas accusatif par exemple)	
↔	Généralisation de la procédure à de nombreuses relations syntaxiques (cas datif et génitif)	
↔	Transfert de classe de ces adverbes vers la classe des prépositions (création de la classe ?)	
<i>Sémantique</i> Réanalyse de la hiérarchie entre unités : la préposition est considérée comme marque principale de la relation syntaxique		↕ ↓
	<i>Morphologie</i> Morphologisation des cas qui deviennent des éléments non pertinents : généralisation de la forme de l'ancien « accusatif »	
↳	<i>Syntaxe</i> Fin de la grammaticalisation d'adverbes en connecteur prépositionnels	
ABOUTISSEMENT DE CETTE EVOLUTION : MAINTIEN D'UNE DISTINCTION ENTRE « CAS DIRECT » (ANCIEN « NOMINATIF ») POUR LES FONCTIONS SUJET ET ATTRIBUT ET « CAS REGIME » POUR LES AUTRES FONCTIONS ET LES DETERMINATIONS SIMPLES.		

- ADAMOU Evangelia, 2008, « Contact de langues et écologie : le romani et le pomaque au contact du turc (Thrace, Grèce) », Communication orale Workshop *Ecology and Language Evolution*, Paris-Lacito, 23 octobre 2008 (enregistrements vidéo de cette rencontre accessibles en ligne sur le site lacito.vjf.cnrs.fr et un DVD est disponible également).
- AUER Peter, 1998, "From Code-switching via Language Mixing to Fused Lects: Toward a Dynamic Typology of Bilingual Speech", *Interaction and Linguistic Structures* 6, 1-28.
- BOSSONG Georg, 1992, Interaction entre fonctions actanciennes et sémantique des actants, *Program in Language Typology*, European Science Foundation, Eurotyp Working papers, n° 4.
- CHAKER Salem, 1997, « Quelques faits de grammaticalisation dans le système verbal berbère », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, NS, vol. V, (« Grammaticalisation et reconstruction »), p. 103-121.
- CLAIRIS Christos, 1987, *El qawasqar. Lingüística fueguina. Teoría y descripción*, Valdivia, Estudios Filológicos, 530 p.
- COSTAUEC Denis et GUERIN Françoise, 2007, *Syntaxe fonctionnelle. Théorie et exercices*, Rennes, PUR, 322 p.
- DORIAN Nancy (dir.) 1989, *Investigating obsolescence: studies in language contraction and death*, Cambridge, Cambridge University Press, XI-445 p.
- FEUILLARD Colette, 2007, « Grammaticalisation et synchronie dynamique », *La Linguistique* 43-1, p. 3-27.
- FRANÇOIS Denise, 1969, « Autonomie syntaxique et classement des monèmes », in André MARTINET (dir.), *La linguistique. Guide alphabétique*, Paris, Éditions Denoël, p. 18-24.
- FRANÇOIS Denise, 1969, « Autonomie syntaxique et classement des monèmes », in André MARTINET (dir.), *La linguistique. Guide alphabétique*, Paris, Éditions Denoël, p. 18-24.
- HAGEGE Claude, 1993, *The Language Builder. An Essay on the Human Signature in Linguistic Morphogenesis*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 283 p.
- HASPELMATH Martin, 1999, « Why is grammaticalization irreversible? », *Linguistics* 37.6, p. 1043-68
- HEINE Bernd et KUTEVA Tania, 2006, *The Changing Languages of Europe*, New York/Oxford, Oxford University Press, XII-356 p.
- HEINE Bernd, CLAUDI Ulrike et HÜNNEMEYER Friederike, 1991, *Grammaticalization. A Conceptual Framework*, Chicago, The University of Chicago Press, 328 p.
- HOUEBINE Anne-Marie, 1985, « Pour une linguistique synchronique dynamique », *La Linguistique*, vol. 21, Paris, P.U.F., p. 7-36
- IGLA Birgit, 1996, *Das Romani Von Ajia Varvara : Deskriptive Und Historisch-Vergleichende Darstellung Eines Zigeumerdialekts*, Wiesbaden, Harrassowitz, 313 p.
- MARTINET André, 1945, *La Prononciation du français contemporain, témoignages recueillis en 1941 dans un camp d'officiers prisonniers*, Paris, E. Droz, 251 p.
- MARTINET André, 1955, *Economie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique*, Berne, Éditions A. Francke S. A., 395 p. Nouvelle édition révisée à partir des notes de l'auteur : 2005, Paris, Maisonneuve & Larose, 290 p.
- MARTINET André, 1975, « Diachronie et synchronie dynamique », *Evolution des langues et reconstruction*, Paris, PUF, p. 5-10
- MARTINET André, 1987, *Des steppes aux océans. L'indo-européen et les « Indo-Européens »*, Paris, Payot, p. 205 et suiv.
- MARTINET André, 1989, *Fonction et dynamique des langues*, Paris, Armand Colin, 210 p.
- MATRAS Yaron et SAKEL Jeanette (eds), 2007, *Grammatical borrowing in cross-linguistic perspective*, Berlin, Mouton de Gruyter, 598 p.
- MEILLET Antoine, 1948, *Linguistique historique et linguistique générale*, vol. 1, Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris. 8, Paris, Honoré Champion, VIII-334 p.